

VILLE DE BESANÇON
Coordination Administrative

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2003
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 26 juin 2003 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY (à compter de la question n° 2), M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 1 et à compter de la question n° 11), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question n° 34), Mme Martine BULTOT (à compter de la question n° 2), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 11), M. Benoît CYPRIANI, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY (à compter de la question n° 2), Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Sébastien MAIRE, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, Mme Nicole WEINMAN, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Pascal BONNET.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : M. Jean-Claude ROY (jusqu'à la question n° 1), M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 10), M. Jacques MARIOT (à compter de la question n° 35), Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 1), Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 10), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, M. Jean-Loup COLY (jusqu'à la question n° 1), M. Bruno LEGEARD, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER, Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1), Mme Karine GEIGER, Mme Safia N'MINEJ, M. Marcel POCHARD, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Françoise BRANGET, M. Alexandre CHIRIER.

Procurations de vote : M. Jean-Claude ROY à M. Denis BAUD (jusqu'à la question n° 1), M. Vincent FUSTER à M. Jacques MARIOT (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 10), M. Jacques MARIOT à M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 35), Mme Marie-Guite DUFAY à M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER à M. Michel ROIGNOT, M. Patrick BONTEMPS à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question n° 10), M. Yves-Michel DAHOUI à M. Jean-Claude CHEVAILLER, M. Patrick BOURQUE à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Loup COLY à M. Bruno MEDJALDI (jusqu'à la question n° 1), M. Bruno LEGEARD à M. Éric ALAUZET, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question n° 1), Mme Karine GEIGER à Mme Danièle TETU, Mme Safia N'MINEJ à M. Abdel GHEZALI, M. Marcel POCHARD à M. Pascal BONNET, M. Bernard LAMBERT à M. Jean ROSSELOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET à Mme Claire CASENOVE, M. Alexandre CHIRIER à Mme Catherine PUGET.

0/1 - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a exposé à l'assemblée la situation inquiétante de deux entreprises bisontines FCI et SM2E, filiale du groupe EPIC, qui font l'objet de plans sociaux. Entre 120 et 190 emplois pourraient être supprimés.

M. le Maire a indiqué les démarches déjà engagées auprès du Préfet de Région, des Présidents de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs pour l'organisation d'une table ronde sur ces problèmes.

Il a annoncé la mise en place au sein du Service Économique de la Ville et avec la CAGB d'une cellule emploi qui suivra avec les organisations syndicales l'avancée des reclassements et les réponses à apporter aux familles en difficulté du fait des licenciements.

Il a ainsi fait part de ses interventions tant auprès du Ministre de la Ville que du Ministre de l'Industrie et des démarches engagées auprès des directions de ces deux entreprises.

0/2 - M. le Maire a évoqué la mémoire de Gilbert CARREZ, ancien Adjoint, récemment décédé.

Une minute de silence a été observée par l'assemblée.

* * * * *
* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Comptabilité - Ressources budgétaires

1 - Exercice 2002 - Compte de gestion du Trésorier Principal de Besançon Municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé :

* l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2002 qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal et des Budgets Annexes,

* la comptabilité des valeurs inactives.

- déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 - Exercice 2002 - Compte Administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 12 abstentions, a adopté le compte administratif de l'exercice 2002 dont les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 16 426 199,46	26 692 430,97	10 266 231,51
Eaux	1 248 779,13	1 943 818,61	3 192 597,74
Assainissement	7 780 353,90	3 362 391,12	11 142 745,02
SSADPA	43 698,14	55 754,41	99 452,55
Forêts	51 386,19	0,00	51 386,19
Déchets	645 535,40	607 374,14	1 252 909,54
ZA Champs Montants	- 519 921,41	77 000,00	- 442 921,41
ZA Thomas Edison	- 206 336,92	0,00	- 206 336,92
Total en Euros	- 7 382 705,03	32 738 769,25	25 356 064,22

Résultats tous budgets confondus

	2001	2002	Différences	%
Dépenses d'investissement	90 754 481,26	91 347 557,09	593 075,83	0,7
Dépenses de fonctionnement	149 691 112,40	147 541 913,86	- 2 149 198,54	- 1,4
Total dépenses en Euros	240 445 593,66	238 889 470,95	- 1 556 122,71	- 0,6
Recettes d'investissement	64 539 479,81	81 039 771,91	16 500 292,10	25,6
Recettes de fonctionnement	194 835 256,31	183 205 763,26	- 11 629 493,05	- 6,0
Total recettes en Euros	259 374 736,12	264 245 535,17	4 870 799,05	1,9

3 - Exercice 2003 - Budget Principal - Affectation des résultats de l'exercice 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé l'affectation reprise au budget primitif 2003, à savoir :

* 18 753 615,46 € à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2002,

* 7 938 815,51 € en report à nouveau sur le chapitre 002 en recettes de fonctionnement.

4 - Exercice 2003 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 25/04/2003 et le 10/06/2003.

5 - Exercice 2003 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décision modificative - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes et les transferts de crédits sur les comptes de dépenses imprévues.

6 - Exercice 2003 - Budget annexe Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M4

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative, au budget de l'exercice courant du Service Déchets une partie de l'excédent, soit 181 000 €, à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'équipement 2002 : 951,60 € arrondi à 1 000 €,
- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2003 : 180 000 €.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 426 374,14 €.

7 - Exercice 2003 - Budget annexe du service des Eaux - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative, au budget de l'exercice courant du Service des Eaux une partie de l'excédent, soit 1 749 000 €, à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2002 : 758 214,87 € arrondi à 759 000 €,
- financement complémentaire du programme d'investissement 2002 reporté : 120 000 €,
- financement complémentaire du programme d'investissement 2003 : 120 000 €,
- programme de travaux 2003 : 150 000 €,
- une somme de 600 000 € sera affectée pour diminuer l'emprunt prévu d'un montant initial de 2 200 000 €.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 194 818,61 €.

8 - Exercice 2003 - Budget annexe du service de l'Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002 en application de la nomenclature M49

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative, au budget de l'exercice courant du Service de l'Assainissement une partie de l'excédent, soit 3 060 694 € à la couverture des opérations suivantes :

- autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2002 : 1 485 890,10 € arrondis à 1 486 000 €,
- annulation d'un report d'emprunt : 14 694 €,
- financement complémentaire du programme d'investissement 2003 : 1 560 000 €.

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation du Service Assainissement disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 301 697,12 €.

9 - Exercice 2003 - Budget annexe Zone d'Activité des Champs Montants - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'affecter, par décision modificative, au budget annexe Zone d'Activité des Champs Montants, l'excédent de fonctionnement, soit 77 000 € à la couverture partielle du besoin d'autofinancement de la section d'investissement 2002.

10 - Exercice 2002 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

11 - Exercice 2002 - Rapport d'activités du service des Eaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

12 - Exercice 2002 - Rapport d'activités du service Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce rapport.

13 - Crèches Municipales - Application d'une nouvelle tarification

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les nouveaux tarifs des crèches municipales, à savoir le taux d'effort demandé aux familles, c'est-à-dire le pourcentage des revenus consacrés aux frais de garde des enfants :

Accueil collectif :

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux mensuel	12 %	10 %	7,50 %	6,60 %
Taux journalier	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,30 %

Accueil familial :

Famille de	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux mensuel	10 %	8,33 %	6,25 %	5,55 %
Taux journalier	0,50 %	0,40 %	0,30 %	0,20 %

- a décidé de maintenir le montant minimum des revenus à 495 € en crèche collective et crèches familiale et de passer le montant maximum des revenus de 2 661 € à 3 850 € en collective et à 4 270 € en familiale,

- a fixé à 3 € le prix des repas supplémentaires facturés aux parents dans les crèches familiales.

14 - Opération été Top Vacances 2003 - Adoption des tarifs des activités et des modes de rémunération des animateurs occasionnels

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- les tarifs des activités d'été suivants :

* accès à vital été - centre d'animation sportive de la Malcombe : gratuit

* Animation en pied d'immeubles : gratuit

* activités de proximité : 1 € la demi-journée - 2 € la journée

* activités extérieures : 3,50 € la journée,

- la rémunération du personnel vacataire :

* directeur ou directeur adjoint ou animateur intervenant en direction des adolescents : 40 €/jour

* animateur BAFA intervenant en direction des enfants ou familles : 34 €/jour

* animateur BAFA stagiaire : 25 €/jour .

15 - Taxe sur les spectacles - Exonération pour les manifestations sportives organisées par des associations sportives pour l'année 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'exonération de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives organisées à Besançon par des associations sportives régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 conformément aux dispositions de l'article 1561-3^ob du Code Général des Impôts.

16 - Élections cantonales, régionales et européennes 2004 - Mise à disposition gratuite des salles municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition gratuite des salles municipales pour les réunions ou rassemblements organisés dans le cadre des élections :

- dès à présent pour les élections cantonales et régionales,
- à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les élections européennes.

Garanties d'emprunts

17 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Acquisition-amélioration d'un logement individuel PLAI, 1B, chemin de Canot à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLAI de 12 752 € et à hauteur de 100 % d'un prêt PLAI de 87 424 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

18 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 27 logements PLUS et 3 PLAI, 8-10-12-14 et 16, rue Pesty à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLAI de 270 928 € et d'un prêt PLUS CD de 1 342 501 €, et à hauteur de 100 % d'un prêt PLUS CD Foncier de 546 528 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

19 - Office Public d'HLM du Département du Doubs - Opérations «qualité de service» rues Renoir, du Piémont, du Brabant, Boissy d'Anglas et Danton à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 108 918 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

20 - Office Public d'HLM du Département du Doubs - Construction de 32 logements au pôle sportif des Montboucons à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLUS de 594 734 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Conseil Municipal

21 - Création d'une mission d'information et d'évaluation - Désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la politique d'information et de relations publiques de la Ville de Besançon,

- a désigné les membres suivants :

Membres titulaires :

- Vincent FUSTER
- Denis BAUD
- Béatrice FALCINELLA
- Catherine BALLOT
- Jean ROSSELOT

Membres suppléants :

- Annie MENETRIER
- Martine BULTOT
- Franck MONNEUR
- Corinne TISSIER
- Nicole WEINMAN.

22 - Formation des élus - Bilan et perspectives

Après avoir débattu sur la formation des élus, le Conseil Municipal approuve les propositions de répartition pour 2003 arrêtées comme suit :

- formations individuelles : 25 850 € (montant total), chaque groupe politique bénéficiant d'une somme calculée sur la base de 470 € par membre,

- formations collectives organisées en intra : 5 450 €.

Subventions

23 - Solidarité Algérie - Subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge Française

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Croix-Rouge Française, au titre de l'opération Solidarité Algérie.

24 - Contrats d'objectifs «Sports Collectifs» de haut niveau - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) ESBF : dotation Coupe d'Europe : 10 000 €

2) Dotations animation et formation : versement du solde :

BBCD : 18 862 €

ESBF : 14 180 €

ESBM : 6 689 €

BRC Foot : 14 180 €.

25 - Association Espace Besançon Planoise - Attribution d'une subvention complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'Association Espace Besançon Planoise afin de lui permettre de procéder à un recrutement indispensable pour l'avenir de la structure.

N'ont pas pris part au vote : M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, Mme GEIGER, M. ROSSELOT.

Culture

26 - Bibliothèques municipales - Chèque avantage bibliothèque - Convention 2003/2004 avec la Région de Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de la subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer avec la Région de Franche-Comté la convention relative à la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004 concernant le chèque avantage bibliothèque,

- a décidé l'inscription par décision modificative au budget de l'exercice courant de la subvention forfaitaire de 30 500 € accordée par la Région.

27 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Adoption du programme d'expositions temporaires 2003 - Demandes de subventions - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme 2003 des expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts «YAN PEI MING : Fils du dragon - Portraits de MAO» et «Le Dessin, les 100 chefs d'oeuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon», ainsi que leurs plans de financement,

- a décidé de solliciter les subventions des différents partenaires,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions de partenariat.

28 - Exposition MING - Installation d'une bulle gonflable place de la Révolution - Adoption du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet d'installation dans le cadre de l'exposition MING d'une bulle gonflable place de la Révolution, du 9 juillet au 9 août prochain, dont le coût est estimé à 14 712 €,

- a fixé à 1 € par visiteur le droit d'entrée et a décidé d'accorder la gratuité aux visiteurs munis d'un billet d'entrée au Musée.

29 - Conservatoire National de Région - Voyage en Russie - Assurance rapatriement - Paiement de la prime

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le paiement de la prime de 625,25 € relative à la convention d'assistance souscrite afin de couvrir le déplacement de 22 élèves et 3 enseignants du Conservatoire National de Région à Tver.

Sports

30 - Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux à la Société BRC Football SA - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs (stade Léo Lagrange et ses annexes, stades et annexes de la Malcombe, de Rosemont et de Saint-Claude) à intervenir avec la Société BRC Football SA.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2003, renouvelable deux fois par tacite reconduction si les résultats sportifs du club lui permettent de conserver son statut de société.

31 - Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux à l'Association BRC Football - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Association BRC une convention de mise à disposition d'équipements sportifs (Léo Lagrange, Malcombe, Saint-Claude et Rosemont).

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2003, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Patrimoine

32 - Restructuration du stade Léo Lagrange - Aménagement d'un nouvel éclairage - Adoption du plan de financement - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté :

- le plan de financement des projets de mise en place d'un nouvel éclairage arrêté comme suit :

Montant : 999 975,60 € TTC

Financement :

État FNDS : 250 000 €

Département : 250 000 €

Ville : 336 100 €

Ville (TVA) : 163 875,60 €

- le plan de financement de la construction de la tribune Est de 7 000 places :

Montant des travaux : 8 350 000 €

Financement :

État (FNADT) : 2 250 000 €

Département : 2 250 000 €

Ville : 2 481 600 €

Ville (TVA) : 1 368 400 €.

- a autorisé M. le Maire à solliciter les financements de l'État (FNDS et FNADT), du Département, de la Région, de la CAGB et de tout autre organisme ayant vocation à financer ce type d'équipement.

33 - École Régionale des Beaux-Arts - Aménagements dans le hall d'exposition - Demande de subvention à l'État

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet dont le coût est estimé à 67 631 € qui seront financés pour 45 000 € par l'État, 22 631 € par la Ville,

- a autorisé M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'État (DRAC).

34 - Groupe scolaire Velotte - Remplacement des menuiseries extérieures - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté ce projet dont le coût est estimé à 78 500 € (une tranche ferme et deux tranches conditionnelles),

- a décidé de solliciter l'aide financière de l'État, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge.

35 - École des Sapins - Restructuration et extension - Adoption du programme - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet dont le coût est estimé à 450 000 € TTC,

- a autorisé M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département.

36 - Citadelle de Vauban - Étude préliminaire et étude préalable sur la Citadelle - Convention avec l'État, maître d'ouvrage de l'opération - Modificatif à la délibération du 20 février 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a modifié comme suit le plan de financement figurant dans sa délibération du 20 février 2003 /

- part État (50 % du coût des études), soit 31 476,73 € TTC,

- part Ville de Besançon (50 % du coût des études), soit 31 476,73 € TTC.

Divers

37 - SEM de la Citadelle - Rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à ce que Mme Joëlle SCHIRRER perçoive une rémunération au titre de sa fonction de Présidente de la SEM de la Citadelle, rémunération dont le montant mensuel maximum serait de 530 €.

Mme SCHIRRER n'a pas pris part au vote.

38 - Syndicat Mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs - Retrait de la commune d'Ougney-Douvot - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord au retrait de la commune d'Ougney-Douvot du Syndicat Mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs.

N'ont pas pris part au vote : M. LIME, Mme DAHAN, Mme TETU, Mme CHAUVET.

39 - Quartier des Tilleroyes - Aménagement d'une aire de jeux multisports -
Conventions avec la Région de Franche-Comté et l'ADAPEI - Demande de
subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce projet d'aménagement dont le coût est estimé à 130 000 € TTC,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Région de
Franche-Comté et l'ADAPEI,

- a décidé de solliciter l'aide de la Région de Franche-Comté, à hauteur de 50 %
du montant hors taxes de ce projet, la Ville s'engageant à assurer le financement de la
part restant à sa charge, soit 75 650 €.

La séance est levée à 20 heures 35.

Hôtel de Ville, le 30 juin 2003
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 30 juin 2003
Le Maire,